

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <https://cillaseyneouestetsud.com>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

C R. DE LA REUNION DE BUREAU

du samedi 12 octobre 2024 suivie de la réunion de quartier N°5

Maison intergénérationnelle Saint Georges

Référence à rappeler : N° 20241012/45-CILLSOS/ABJCB

Présents : Mmes Solange ARDOUIN – Hélène BERENGER – Annie BONNET et Anne FORNONI ainsi que MM. Jean-Claude BARDELLI – Jean-Claude BERNENGO – Adrien BISCOS – Jean HUILET – Jean MEDURI – Francis POURCHIER – Daniel SALES et Jean-Pierre STEFANI

Excusés : Mme Florence AGNETTI – Geneviève BERNARDINI ainsi que MM. Alain BONNET – Christian FABRE – Jean-Paul LE BIHAN et Pierre ROUME

🚦 09h00 : Le Président ouvre la séance de la réunion de Bureau.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 septembre dernier n'ayant fait l'objet d'aucune modification, est approuvé à l'unanimité.

Pour raisons personnelles nos coéquipiers Jean-Paul LE BIHAN, Christian FABRE et Pierre ROUME nous ont fait connaître leur décision de se retirer du Bureau. Nous leur souhaitons le meilleur pour l'avenir et les remercions très sincèrement pour leur engagement durant toutes les années pendant lesquelles ils ont participé activement aux activités de notre CIL.

1 – Réception de plusieurs mails d'adhérents :

- Nuisances sonores avenue Jean-Marie Pascal : Une adhérente se plaint des bruits en provenance de l'avenue Ivaldi où de nombreux véhicules produisent des nuisances sonores au-delà des limites acceptables. Sono à puissance maximale et souvent de nuit, pots d'échappements non réglementaires et véhicules débridés. Elle voudrait que soit plantés des arbres le long de l'avenue pour atténuer ces bruits
- Chiens non tenus en laisse sur le domaine de Fabrégas : Une plaignante renouvelle sa demande pour que prenne fin cet incivisme caractérisé de la part des maîtres laissant divaguer leur animal au détriment des promeneurs qui ne se sentent plus en sécurité.

- Délaissé de voirie chemin de la Ferme : Une personne âgée se plaint du mauvais entretien d'un délaissé de voirie longeant sa propriété. Le lotissement des Amandiers semble avoir fait la rétrocession de cet espace mais à ce jour la végétation n'est pas entretenue et cause des problèmes d'humidité dans le jardin du plaignant.
- Un système anti-intrusion pour les deux roues à moteur vient d'être installé de part et d'autre du cheminement piétonnier reliant l'avenue Saint Georges à l'avenue Pablo Picasso. Lors de cet aménagement, des places de stationnement ont été supprimées et les habitants riverains s'en plaignent car il en manque déjà pas mal. Ils demandent à ce que les services de la mairie trouvent les moyens de réaliser d'autres places en remplacement de celles disparues.
- Suspicion de réalisation d'un parc public sur un terrain militaire situé chemin du Bord de Mer : Les riverains appréhendent que ce terrain ne devienne comme celui de la Verne qui induit de nombreuses nuisances de jour comme de nuit.
- Centre tennistique de Barban : Les riverains se constituent en association de défense contre le projet de cours de padel qu'ils pensent être beaucoup plus bruyants que les jeux de tennis. Si cela s'avérait être exact ils craignent de perdre leur tranquillité.
- Inquiétude des riverains suite à la proposition d'installer une antenne relais à Fabrégas.
- Zone de danger sur la RD 2216 : les riverains s'indignent du laxisme des pouvoirs publics pour sécuriser les bas-côtés de cette voie, particulièrement au niveau du Col d'Artaud où subsiste un long délaissé de voirie.
- *Pour toutes ces questions, le CILLSOS va en référé aux élus et administratifs concernés afin d'obtenir des réponses qui seront étudiées dans l'intérêt et pour le mieux vivre de nos concitoyens.*

2 – Lettre recommandée avec AR au Préfet pour délivrance de pastilles d'iode :

Suite à la parution dans le quotidien régional de la délivrance des pastilles d'iode en cas d'accident nucléaire dans les centrales électriques du secteur privé, les membres du Bureau se sont interrogés sur les mesures qui seraient prises par les pouvoirs publics en cas d'incident nucléaire sur la base navale de Toulon. Pour cela, une lettre a été adressée au Préfet du Var afin qu'il nous donne une réponse. Cette lettre a été mise en copie au Préfet Maritime, aux Maires de Toulon et La Seyne, aux deux Députés de Var membres tous deux de la commission de défense et pour l'un rapporteur de budget de la défense, au président de MTPM, au président du Conseil Départemental du Var, à l'association MART et enfin aux représentants des CIL du collectif des CIL seynoïses. A ce jour, aucune réponse ne nous a été transmise.

3 – Pose de plots J11 sur le chemin de Fabre à Gavet : Cette installation ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut, chez les riverains qui ne comprennent pas une telle décision sans les consulter. Ils constatent que la sécurité des passants n'est pas assurée, au pire ça aggrave leur cheminement.

4 – Projet d'installation d'un plateau traversant chemin de Fabre à Gavet : Ne fait absolument pas l'unanimité chez les riverains qui militent pour la réalisation d'un trottoir le long de cette voie. D'autres solutions moins contraignantes pour eux existent pour ralentir la vitesse des contrevenants.

5 – Cours Louis Blanc : La mairie nous informe que les platanes contaminés par le chancre coloré vont être abattus puis remplacés par d'autres essences qui ne craignent pas cette maladie

6 – Téléthon : Le CILLSOS organisera son prochain vide-greniers le samedi 16 novembre et il sera dédié au Téléthon

7 – Subvention de la Mairie : Le dossier complet a été déposé à la mairie en vue d'obtenir la subvention annuelle.

8 – Calendrier prévisionnel des réunions et des permanences du CILLSOS pour 2025 : Le calendrier prévisionnel est en cours d'élaboration et nous pouvons d'ores et déjà annoncer que notre AG se tiendra le vendredi 21 mars à l'Hacienda. Les autres dates sont à confirmer car nous avons encore deux inconnues en février et en juin. Quant aux permanences à la maison Jean Bouvet nous attendons l'accord de la directrice mais nous ne doutons pas de sa réponse qui sera probablement positive.

9 – Police municipale : Par soucis de transparence la Police Municipale a créé un site Facebook afin de présenter ses actions.

10 – Taille et entretien des haies : La mairie nous a transmis la procédure relative aux haies débordantes qui réduisent la liberté de passage et la sécurité.

11 – CR de l'entrevue avec M. RAYNARD chef de police municipale. Cette entrevue a eu lieu le 25 septembre et nous avons pu soumettre un certain nombre de sujets de préoccupation de nos adhérents. Un CR a été rédigé et il est à la disposition des demandeurs.

12 – Présentation du projet de réhabilitation de l'institut Michel Pacha : Ce projet soutenu par la fondation du patrimoine permettra à l'institut propriété de l'université Claude Bernard de Lyon 1 de créer un centre international de séminaires pour accueillir les chercheurs Français et étrangers. Le chantier devrait démarrer en 2025, pour une livraison en 2026.

13 – Square Saint Georges : Sous l'impulsion des résidents de la ZAC St Georges, cet espace laissé en friche durant des années est en train de se métamorphoser grâce à l'attention bienveillante de la mairie qui a compris leurs desiderata de posséder près de chez eux un lieu de repos et de contemplation pour tous les âges.

14 – CR de la réunion du collectif des CIL : Comme tous les mois les CIL regroupés en collectif se réunissent pour faire part de leurs sujets de préoccupation. Un CR est ainsi rédigé pour laisser la trace écrite de leurs travaux. Ce CR est bien évidemment à la disposition de nos adhérents qui en font la demande

15 – Tour de table :

16 – Invitations :

- Du 20.09.24 au 22.02.25 : les archives municipales présentent les Fonds Fernand Chabert
- Les 27- 28 et 29.09.24 : Festival regard sur rue
- Les 02.10.24 : Visite des studios d'enregistrement de la série Tom et Lola
- Les 12 et 13.10.24 : Bulles en Seyne à la Bourse du travail
- Le 12.10.24 : Salon des plantes extraordinaires et légumes oubliés au Domaine de Fabrègas
- Le 19.10.24 : Séance de lecture par Henri Baviera, galerie Hoche

17 – Lu dans la presse :

- Le 21.09.24 : Pourquoi tant de retard dans la distribution du courrier ?
- Le 21.09.24 : Reprise d'Aquasud : le projet va-t-il tomber à l'eau ?
- Le 22.09.24 : Découvrir La Seyne d'antan grâce au fond Chabert
- Le 23.09.24 : Ces difficultés sur l'avenue Renoir que dépeignent les riverains
- Le 24.09.24 : Le bus de proximité de la police municipale prend ses quartiers
- Le 24.09.24 : A Fabrègas, des riverains contre l'installation d'antennes relais
- Le 24.09.24 : Reprise de l'opération de broyage des déchets verts
- Le 25.09.24 : La Ville affirme avoir un plan B pour relancer Aquasud
- Le 25.09.24 : Ces travaux qui créent des ralentissements en sortie de ville
- Le 01.10.24 : Risque nucléaire : une campagne de distribution de pastilles d'iode dans les prochaines semaines ?
- Le 01.10.24 : La nouvelle série Tom et Lola validée par les Varois
- Le 02.10.24 : Un nouveau patron pour les policiers
- Le 03.10.24 : Des citoyens volontaires pour renseigner la police
- Le 08.10.24 : Fabrique de pâtes Noyant, 140 ans d'Italie à La Seyne
- Le 10.10.24 : Une boutique éphémère pour les malades du cancer
- Le 10.10.24 : C'est quoi ce « feu vert récompense » sur la RD 559 ?

18 – Magazine Vivre à La Seyne N° 25 d'octobre et novembre

Prochaine réunion de Conseil d'Administration
Maison Jean Bouvet
samedi 9 novembre 2024 à 9h30

CR de la réunion de Quartier N°8 - secteurs 1, 10, 12 et 15
du samedi 12 octobre 2024
Maison Intergénérationnelle Saint Georges

 10h00, début de la réunion de quartier N°3

Le Président ouvre la séance, il souhaite la bienvenue aux participants pour leur présence. Il ne peut que regretter l'absence des élus qui, pour diverses raisons, n'ont pu se joindre à nous mais dont certains s'en sont excusés tels Mmes **SINQUIN** et **GUES** ainsi que M. **PONTONE**. Ils ont toutefois tenu à répondre, par l'intermédiaire d'un tableau qu'ils nous ont transmis, aux questions des Adhérents que nous avons soumises quelques temps auparavant. Au pôle vie citoyenne et proximité

Nous vous en donnons la teneur :

1 – Carrefour La Maurelle/Intermarché : où en est le projet ?

Réponse du département : *Projet à l'étude avec possibilité de travaux fin 2024 début 2025. Un rond-point en forme d'haricot et réalisation d'une piste cyclable (la piste cyclable stoppe à l'entrée du giratoire pour reprendre à la sortie de celui-ci).*

Un adhérent signale la difficulté chaque matin de circuler sur l'avenue Salvator Allende (bouchon formé très vite dès le rond-point du pas de loup lié aux feux tricolores, croisement chemin des Oliviers et Allende). véhicules en attente pour l'école St Exupéry et Intermarché rue du commandant Albran.

1 Bis – Carrefour Henri Guillaume et Fabre Gavet : où en est le projet ?

Réponse du département : *Projet à l'étude au conseil départemental, difficultés suite à l'emprise foncière, les routes Fabre à Gavet et Henri Guillaume ne se font pas face. Une piste cyclable se fera de chaque côté avenue Salvador Allende. C'est une obligation pour recevoir des subventions pour le déplacement **DOUX** géré par le département.*

Question dans la salle : A quand le comblement des nids de poule chemin de la Maurelle ?

Les riverains demandent le rebouchage des nids de poules de ce chemin. Le goudron à froid tient très peu car il a une mauvaise accroche. Le mieux c'est la pose de bitume chaud qui résiste parfaitement dans le temps.

Réponse du président *qui demande aux requérants de se rapprocher d'Allo la Seyne devenue à l'écoute des quartiers. En principe les services concernés exécutent rapidement ces rebouchages.*

2 – Chemin de Fabrégas : Veiller à ce que tous les véhicules desservant la station de traitement des eaux usées Amphytia n'utilisent que cette voie principale. Les résidents des autres voies qui ne sont pas adaptées pour les recevoir n'ont pas à subir le passage de ces nombreux véhicules. Il est regrettable que lors du choix du lieu d'implantation de cette station les décideurs n'ont pas pris en compte cette problématique comme bien d'autres encore telles les odeurs répandues par la noria des camions chargés de boues.

Réponse MTPM : *Les véhicules empruntent l'unique itinéraire fixé par arrêté préfectoral passant par le chemin de Fabrégas. Des consignes, maintes fois répétées, ont été données aux chauffeurs. Il est possible que des camions indépendants à Amphytia transitent par ce quartier.*

Autre problématique : changement climatique et manque d'eau, absence de bornes incendie quartier Baou Rouge voir Var Matin Août 2024.

Réponse du CILLSOS : l'émissaire rejette à la mer 22 millions de M3 par an d'eau propre à 92% car il subsiste des traces médicamenteuses.

Natura 2000 signale que cela entraîne une modification du Biotope du milieu marin liée à la température de l'eau rejetée.

Pourquoi ne pas récupérer cette eau ? Elle pourrait être utilisée par les pompiers en la stockant dans des cuves appropriées situées sur le massif ou bien par les services de nettoyage de la mairie pour la voirie etc ...

Le massif du cap Sicié s'affaisse d'où consolidation de la base de la station Amphitria.

En 2025 le four fonctionnera 24 /24 heures pour l'incinération des boues produites sur place et celles des autres villes apportées par camion entraînant un surcroît de rotation de poids lourds. Le calibrage du chemin de Fabrégas rend le croisement bus/camion difficile.

Pourquoi pas une barge pour évacuer les boues ? Cette question a déjà été posée et a reçu une réponse négative en raison des courants très forts qui circulent le long du massif du Cap Sicié.

3 – Chemin de Fabre à Gavet : Les cheminements piétons le long de cette voie ne sont pas sécurisés et les plots J11 nouvellement mis en place accentuent la dangerosité. Seuls de vrais trottoirs, même moins larges que la règlementation, sont garants de leur sécurité.

Réponse MTPM : Cheminement difficile, les broussailles n'ont pas été retirées bien qu'elles appartiennent à la ville, de plus l'implantation de J11 augmente la dangerosité pour les piétons. Voir si les travaux de trottoirs ne seront pas retardés liés à la période d'austérité financière ?

Une fois ces travaux évalués, ils seront soumis à l'arbitrage de Mme la Maire.

4 – Vitesse excessive chemin de Fabre à Gavet : Toujours d'actualité malgré les contrôles.

Réponse MTPM et PM : La vitesse est limitée à 30 KM/H sur la portion comprise entre le 779 et le 940. Des coussins berlinois sont présents à l'ouest du 844. Un ralentisseur sera prochainement réalisé entre le 171 et le 185. MTPM a réalisé différentes mesures de vitesse, ces statistiques qui ont été transmises à la police municipale qui pourra cibler ses interventions

Réponse de la PM : Il n'est pas possible de réaliser des contrôles de vitesse car la configuration de la voie ne s'y prête pas. Toutefois une présence policière sur site dissuadera les automobilistes.

MTPM a installé des J11 pour réduire l'espace ce qui permet de diminuer la vitesse mais cela met en danger les piétons.

La création d'un plateau traversant avait été envisagée à la demande d'un riverain mais le CILLSOS s'y oppose.

5 – Extrémité Est du chemin des Quatre Moulins : Peut-on espérer un aménagement décent à la sortie de cette voie sur le chemin de La Seyne à Bastian ?

Réponse de MTPM : La sortie du chemin des Quatre Moulins sur le chemin de la Seyne à Bastian est dotée d'un stop renforcé par un miroir pour avoir une bonne visibilité

Question : y- a-t-il une étude de faisabilité ?

Réponse de MTPM : ce carrefour n'est pas considéré dangereux. Les emprises et le profil ne permettent pas un élargissement. Un emplacement réservé prévoit l'élargissement de ce chemin à 8 mètres sur une surface de 10800 m² (ER72) Le service action foncière a pris contact avec le propriétaire des terrains requis pour effectuer cet élargissement.

Problématique chemin de Brémont : vitesse excessive et absence de trottoirs.

Réponse du responsable de la PM, M. RAYNARD : les J11 gênent, la police municipale a réalisé un contrôle de vitesse mais celui-ci n'est pas probant.

Réponse de M. PACARIN antenne MTPM pour la ville de la Seyne : 93 % des véhicules ne respectent pas le 30 km/h entraînant des nuisances sonores et écologiques. MTPM envisage la création d'un trottoir de 1,40 m mais restons modestes sur l'emprise foncière. D'après MTPM et les riverains un trottoir de 1,00 m suffirait (passage poussettes, fauteuils roulants et piétons seraient quand même en sécurité).

6 – Domaine St Georges : Les pyracanthas sont à proscrire des lieux de passage des piétons. Leur croissance rapide ne permet pas un entretien permanent de leurs tiges épineuses. Quant au jardin public aménagé à l'arrière de la maison intergénérationnelle, le CILLSOS se félicite de cette réalisation.

7 – ZAC Ste Lucie : Un équipement ne permettant pas l'intrusion des deux roues sur la voie piétonne située entre les voies St Georges et Pablo Picasso est facteur de questionnements de la part des riverains. Permettra-t-il aux PMR de se déplacer librement ? Les places de stationnement supprimées ne peuvent-elles pas être remises ? Si malgré ce dispositif les deux roues continuent à pénétrer, quelles dispositions seront prises ?

Réponse de MTPM : Le système est normalisé, conçu pour être accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite (PMR) et il empêche le passage des deux roues motorisées.

Questions : Les places de stationnement supprimées ne peuvent-elles pas être remises ?

*Pas de réponse de la part de MTPM **

8 – Bancs publics à installer le long des voies reliant le centre-ville aux quartiers périphériques : C'est le souhait de nos concitoyens, pour certains âgés, qui souhaitent pouvoir se reposer de temps à autre lors de leurs promenades ou de leur trajet pour faire des achats. Si c'est pour la seule raison que ces bancs entraîneraient la présence de jeunes qui viendraient dealer ou des SDF y dormir, les lieux de leur implantation seraient mûrement choisis pour les en dissuader.

Réponse MTPM : *étant donné la taille de la ville, avec de nombreuses maisons et commerces, il serait nécessaire de faire une proposition pour l'implantation de ces bancs*

9 – Sortie Institut Médicalisé de Mar Vivo : Il serait judicieux de faire poser un miroir à la sortie de cet établissement afin d'en assurer la sécurité.

Réponse de MTPM : *Il s'agit d'une sortie privée. Il incombe au centre de demander l'autorisation pour son installation. Si la métropole donne son accord, l'IME devra acheter le miroir et les agents de la métropole se chargeront de le poser*

10 – Pluvial chemin de Fabre à Gavet : Entre les N° 769 et 814 pas d'entretien et il est à craindre un déversement des eaux vers les propriétés riveraines en cas de grosses pluies. Vers le N°399, caniveau mal entretenu

Réponse MTPM : *devant le 399 il n'y a pas de caniveau. Quant au fossé entre les 769 et 814 il n'existe pas. Les eaux pluviales passent entre les propriétés et sont canalisées, il s'agit d'un bas-côté de voirie dont l'entretien revient aux riverains.*

11 - Feux tricolores à l'intersection des chemins des Moulières à la Croix de Palun et de Paradis avec l'avenue Renoir : Les feux tricolores sont clignotant depuis 3 semaines liés à l'absence de captage des deux-roues Sur le chemin Croix de PAULIN via Auguste Renoir (RD16), il y a une balise de priorité et un Stop. A ce jour, la sécurisation de ce carrefour n'est donc plus assurée. Que doit prendre en compte l'automobiliste ?

12 – Intervention des participants dans la salle :

ZAC Sainte Lucie :

Une partie du chemin de la mer contiguë à la 'Villa Mogador ' allée des fleurs et l'avenue Picasso devait être de 4 m mais une partie a été réduite à 2 m. Cette partie n'est pas entretenue, pas d'éclairage depuis 2014.

M PONTONE avait promis de revoir cela mais à ce jour rien n'a été fait.

Un adhérent nous signale avoir répertorié tous les chemins piétonniers privés et publics qui sont dans ce secteur et aux alentours. Il propose de remettre ce dossier à notre Président pour un cheminement DOUX afin de voir avec l'urbanisme pour l'intérêt général.

Une partie voirie a été rétrocédée à la ville. Pour le changement d'une ampoule à Sodium par une ampoule à leds l'achat est à la charge de la ZAC et la pose est effectuée par la mairie.

Chemin de la Rotonde :

Ampoule grillée, prendre contact avec "à l'écoute des quartiers" (ex Allo la Seyne)

Pluvial de Fabre Gavet :

Constat de branchements sauvages vers le tout à l'égout. *La mairie fait un test à la fumée s'il existe un doute. Il est tout à fait légal de vidanger sa piscine dans le pluvial mais interdiction sur la voie publique et dans le tout à l'égout.*

M. PONTONE s'engage à faire un état des lieux vers le N°399.

Quartier St Georges :

La taille des Pyracanthas avenue St Georges n'est pas faite régulièrement et la croissance incontrôlée de ces arbustes pose problème car de grosses épines dangereuses causent des blessures aux passants.

L'installation d'un arrosage automatique envisagé par MTPM nous paraît être un non-sens.

Ecole J-J Rousseau :

Un adhérent (parent d'élèves) habitant les plaines, en concertation avec d'autres parents d'élèves, constate qu'aucun square comportant des aires de jeux type toboggan, balançoires et autres n'existent pas dans ce quartier ni aux alentours. Le jardin de loisirs le plus près étant situé aux Sablettes et à St Elme. Cet espace jeux, détente, convivial amènerait les parents à se retrouver dans un lieu sécurisé pour y goûter avec leurs enfants, surtout se rapprocher des personnes isolées par l'habitat individuel et se réunir. Le mieux vivre ensemble, une rencontre intergénérationnelle crée du lien et devient une priorité.

Ce lieu pourrait être aménagé sur la parcelle de terrain de l'ancien marchand de bois et permettrait aux différents parents venant rechercher leurs enfants de ne pas laisser les enfants s'amuser sur le parking devant l'école évitant ainsi tout danger avec les véhicules.

Le CILLSOS est tout à fait favorable à cette initiative pour l'installation de cette structure et proposera à la mairie de l'acquiescer.

Chemin de Mar Vivo aux 2 chênes :

Problématique signalée par une dame au niveau du N°666 intersection route de Fabrégas et chemin de Mar Vivo aux 2 chênes :

Depuis le réaménagement de cette voie, la sortie devant son portail n'est plus sécurisée. Cette dame demande la pose de poteaux ou potelets ainsi qu'une protection pour son compteur d'eau. Cette dame signale qu'auparavant ce dispositif existait.

Rond-Point giratoire Fernand Sardou /Auguste Renoir :

Problématique : de ce rond-point giratoire, si on se dirige vers Six-Fours difficultés liées à l'incivisme des automobilistes arrivant de la poste qui ne ralentissent pas même si des véhicules arrivent sur leur gauche, obligeant les véhicules à s'arrêter à mi-parcours dans le rond-point.

Cette situation crée ainsi une zone accidentogène et anxiogène.

Cette situation est régulièrement dénoncée sur la plupart des giratoires où l'incivisme de certains conducteurs fait prendre des risques aux autres utilisateurs. Nous remarquons aussi que nombre de conducteurs ne savent pas utiliser les giratoires selon les règles du code de la route.

Avant de clore cette réunion, le président tient à remercier tous les participants pour leurs échanges courtois et rappelle que les permanences du CILLSOS se tiennent tous les premiers et troisièmes lundis de chaque mois à la maison Jean Bouvet. Il les invite ensuite à partager le verre de l'amitié.

Fin de la réunion de quartier N°5 à 12h30

La secrétaire de Séance :
Annie BONNET

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Copies :

- Mme le Maire de la Seyne sur Mer
- M. le Député de la 7^{ème} circonscription du Var
- Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de Mme le Maire
- Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier
- Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord
- Mme la Conseillère Régionale - M. le Conseiller Régional
- M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe
- M. le Commissaire de la Police Nationale
- M. le Directeur de la Police Municipale.
- Allô La Seyne - Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise
- Collectif des CIL de La Seyne sur Mer
- Lotissements adhérents (15 + 2 correspondants de secteurs)
- Site Internet du CILLSOS : <https://cillaseyneouestetsud.com>
- Membres du C.A (18)
- Archives CILLSOS 2024